

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 AVRIL 2022

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

Le 11 Avril 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Séez

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

#### Tignes

Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS,

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Véronique PESENTI-GROS (Pouvoir à Patrick MARTIN)

### EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Laurence REGNIER**

## **2022-07 REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET TOURISME**

Monsieur Yannick AMET, Président, rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte-tenu des restes à réaliser) ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation.

Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise anticipée.

Le Président propose que, compte-tenu de ces différentes dispositions, l'assemblée délibérante approuve la reprise anticipée des résultats 2021 comme suit :

Résultats 2021 - section de fonctionnement	1 271 861,59 €
Résultats 2021 - section d'investissement	-561 915,54 €

et décide de les affecter comme suit :

Excédent/déficit de fonctionnement reporté (002)	371 861,59 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	900 000,00 €
Excédent/déficit d'investissement reporté (001)	-561 915,54 €

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 1<sup>er</sup> Février 2022 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 04 Avril 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats 2021 comme proposé ci-dessus ;
- **AFFECTE** les résultats comme proposé ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

